



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 1 sur 6

Réunion du 10 mars 2025

Président : M. BOUQUET Jérôme

Présents : Mmes DELORT Catherine. DUTHIN Patricia Mrs. BARIS Jean François. FERCHAUD Philippe.

Excusés : Mrs. KOUROGLI Jamel. REPENTIN Eric.

Participe : M. ELVIRA-RUIZ Miguel

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la Commission d'Appel du District, dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter de la date de notification. (Article 190 paragraphe 1 de RG de la FFF). Les frais de procédures d'Appel soit la somme de 80,00 € seront débités au club concerné.

Pour les décisions concernant les matchs de Coupe et Challenges, le délai est ramené à 48 heures.

FORFAITS

D3 – (amende 40 €) :

Poule C – MARENNAISE US 2 - match n° 28703090 du 22/02/2025 (1^{er} forfait)

D4 – (amende 40 €) :

Poule B – LA JARRIE FC 3 - match n° 28703512 du 23/02/2025 (1^{er} forfait)

Poule D – FONTCOUVERTE FC 3 - match n° 28703782 du 09/03/2025 (1^{er} forfait)

Poule E – PONS US 3 - match n° 28716669 du 08/03/2025 (2^{ème} forfait)

Poule F – CANTON DE MIRAMBEAU 2 - match n° 28704158 du 23/02/2025 (1^{er} forfait)

Poule F – ST GENIS DE SAINTONGE 3 – match n° 28704184 du 09/03/2025 (1^{er} forfait)

VÉTÉRANS – (amende 30 €) :

Poule C – CHEPNIERS FC 2 - match n° 28716561 du 28/02/2025 (1^{er} forfait)

CRITERIUM SENIORS A8 – (amende 10 €) :

Poule C – GEMOZAC US 4 - match n° 30160210 du 07/03/2025 (1^{er} forfait)

U16-U17 – (amende 20 €) :

Poule A D1– STGE ESTUAIRE GJ 1 - match n° 28921773 du 08/03/2025 (1^{er} forfait)

Poule B D2– ST ROGATIEN FC 1 - match n° 29151236 du 22/02/2025 (2^{ème} forfait)

Poule C D2– LA JARRIE FC 2 - match n° 53118984 du 22/02/2025 (1^{er} forfait)

Poule E D2– ENT REAUX ASCJM 1 - match n° 28922382 du 22/02/2025 (1^{er} forfait)

U14-U15 – (amende 20 €) :

Poule E D3– LALEU PALLICE AAAM 2 - match n° 28957149 du 08/03/2025 (1^{er} forfait)

U14-U15 F A8 – (amende 20 €) :

ILE D'OLÉRON FOOTBALL 1 - match n° 29723596 du 08/03/2025 (2^{ème} forfait)



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 2 sur 6

U12-U13 – (amende 20 €) :

Poule F D3 – ST SAVINIEN 1 - match n° 30143877 du 22/02/2025 (1^{er} forfait)

Poule K D4 – ESNG 1 - match n° 30143632 du 22/02/2025 (1^{er} forfait)

COUPE VÉTÉRANS – (amende 35 €) :

POULE B – ST GENIS DE SAINTONGE 4 - match n° 29276602 du 07/03/2025

COUPE DPT FÉMININE U15 F A8 – (amende 35 €) :

AUNIS AVENIR FC 1 - match n° 53099488 du 22/02/2025

FORFAITS GÉNÉRAUX

D3 – (amende 60 €) :

FC AVENIR DE SAINTONGE 1

U16-U17 – (amende 26 €) :

ENT SAUJON / PFC 1.

ST ROGATIEN FC 1.

U12-U13 – (amende 26 €) :

AUNIS AVENIR FC 4

MATCH ARRÊTÉ

Match n° 28704558 du 28/02/2025 en VÉTÉRANS Poule A TRIZAY CS 3 – ST PORCHAIRE CORME ROYAL 3

Match arrêté à la 9^{ème} minute. Blessure grave d'un joueur.

La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire rejouer le match à une date ultérieure.

Match n° 28861950 du 08/03/2025 en D1 SEUDRE OCEAN FC 1 – CABARIOT AS 1

Match arrêté à la 13^{ème} minute. Panne éclairage.

La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire rejouer le match le samedi 26/04/2025 à 20 heures.

MATCH NON JOUÉ

Match n° 28703643 du 23/02/2025 en D4 Poule C ST JUST LUZAC 1 – ST GEORGES DES COTEAUX 2

Match non joué.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance du mail et du rapport du 25/02/2025 de Monsieur LEVEQUE Bruno (délégué du match), du mail du 26/02/2025 de Monsieur VALLÉE Florian (arbitre du match), du mail du 26/02/2025 de Monsieur BRUAND Sylvain (coach du club de ST GEORGES DES COTEAUX et le mail du 04/03/2025 de Monsieur THOREL David (coach du Club de ST JUST DE LUZAC).

La commission des Championnats Coupes et Challenges décide de faire jouer le match le dimanche 4/05/2025 à 15 heures. (Mme DELORT Catherine, n'a pas pris part au débat et au vote).

Les frais kilométriques (35.10 €) de Monsieur VALLÉE Florian (arbitre de la rencontre) seront payés par le DISTRICT.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 3 sur 6

FEUILLES DE MATCHS EN RETARD

D3 (amende 40 €) :

OLYMPIQUE DE MORTAGNE 1.

CRITERIUM A8 (amende 10 €) :

ENT.BFC / EFCVC 1.

U12 – U13 (amende 20 €) :

ETOILE MARITIME FC 3 – STGE ESTUAIRE GJ 2 – STGE ESTUAIRE GJ 3

MODIFICATIONS DATES ET HEURES

VÉTÉRANS – (amende 12 €) :

ENT ST JUST/BOURCEFRANC 2 – TRIZAY CS 3 – AVENIR DE MATHA 4 – FONTCOUVERTE FC 4 – CHADEN.JARN. MARNIGNAC 3 – MARENNAISE US 3 (X2).

NON UTILISATION DE LA F.M.I

Match n° 30160019 du 21/02/2025 en CRITERIUM SENIORS A8 POULE A ENT. BFC / EFCVC 1 – LA SOIE FC 1 :

Feuille de match non informatisée.

Amende de 40 € au Club **ENT. BFC / EFCVC.**

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DE DISCIPLINE

Match n° 28701480 du 08/12/2024 en D2 POULE A AUNIS AVENIR FC 2 – BEDENAC LARUSCADE SC 1 :
Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 31 bis du 12/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Le club de **BEDENAC LARUSCADE** par la perte du match par pénalité – 1 point de pénalité et – 3 points de pénalités et 0/3 buts pour en reporter le bénéfice au Club de **AUNIS AVENIR FC 2.**

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour application.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.

Match n° 28702018 du 12/10/2024 en D2 POULE B ROYAN VAUX AFC 2 – THENACAISE ES 1 :

Dossier traité par la Commission de discipline dans le PV n° 31 bis du 12/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ En application de l'article 4.1.1 du Règlement disciplinaire de la F.F.F, le Club de ROYAN VAUX un match de suspension ferme de terrain pour manquement à la police selon l'article 4.1.1 de Règlement disciplinaire de la F.F.F (sanction déjà purgée).

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges entérine la décision de la Commission de discipline.



DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION LITIGES ET CONTENTIEUX

Match n° 28703506 du 12/01/2025 en D4 POULE B ROCHEFORT FC 3 – BOISSEUIL 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°9 du 19/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **ROCHEFORT FC 3** avec -1 point et -3 points et 0/3 buts au bénéfice de **BOISSEUIL 2**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 30090285 du 18/01/2025 en CHALLENGE DES RÉSERVES NIEUL SUR MER ASM 2 – ILE D'OLÉRON FOOTBALL 2

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°9 du 19/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **NIEUL SUR MER 2**. L'équipe de **I'ILE D'OLÉRON FOOTBALL 2** reste qualifiée en CHALLENGE DES RÉSERVES.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702796 du 26/01/2025 en D3 POULE A CAP AUNIS ASPTT FC 2 – PERIGNY FC 3

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°9 du 19/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ Considérant, suite à l'audition des personnes présentes et par téléphone et étude des documents Fournis, le dossier est transmis à la commission de discipline du DISTRICT DE FOOTBALL de la CHARENTE MARITIME pour étude.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28703007 du 16/02/2025 en D3 POULE B RÉTHAIS FC 2 – CHANIERES LES GONDS 1

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°10 du 05/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **RÉTHAIS FC 2** avec moins 1 point, moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice du Club de **CHANIERES LES GONDS 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 5 sur 6

Match n° 28701497 du 09/02/2025 en D2 POULE A AUNIS AVENIR 2 – PONS 1

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°10 du 05/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **AUNIS AVENIR 2** avec moins 1 point, moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice du Club de **PONS 1**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 28702804 du 09/02/2025 en D3 POULE A LA ROCHELLE ES 3 – DOMPIERRE STE SOULLE 4

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°10 du 05/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux donne match perdu par pénalité au club de **LA ROCHELLE ES 3** avec moins 1 point, moins 3 points et 0/3 buts au bénéfice du Club de **DOMPIERRE STE SOULLE 4**.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

Match n° 2871662 du 22/02/2025 en D4 POULE E CANTON DE MIRAMBEAU FC 1 – COZES AS 3

Dossier traité par la Commission Litiges et contentieux dans le PV n°10 du 05/03/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission litiges et contentieux confirme le résultat acquis sur le terrain (1-1).

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour information.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission litiges et contentieux.

DOSSIERS TRANSMIS PAR LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE L'ARBITRAGE

Match n° 28861943 du 11/01/2025 en D1 ILE D'OLÉRON FOOTBALL 1 – SEUDRE OCÉAN FC 1

Dossier traité par la Commission départementale de l'arbitrage dans le PV n°4 du 4/02/2025 qui a pris la décision suivante :

- ➔ La Commission départementale de l'arbitrage déclare la réserve déposée par le club de l'ILE D'OLÉRON FOOTBALL irrecevable sur la forme.

Le dossier est transmis à la commission des championnats coupes et challenges pour homologation du résultat acquis sur le terrain.

La commission des Championnats Coupes et Challenges a pris connaissance de la décision de la commission départementale de l'arbitrage.



C.D CHAMPIONNATS COUPES ET CHALLENGES

PROCES-VERBAL N°11

Page 6 sur 6

La prochaine réunion aura lieu le vendredi 4 avril 2025 à 17h45

Le Président,
Jérôme BOUQUET

La secrétaire de séance,
Catherine DELORT